Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20261118-DCM2026126-DE

moëlan sur-mer MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/126

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi 18 novembre 2026 à 18H30

Date de convocation : 12 novembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC	X	
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT		X
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
Philippe BURBAN	X		Gabrielle BOLOU	X	
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS		X
Claire BENSIMHON		X	Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA		X	Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT	X	
Gwénaëlle BIERI	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Claire BENSIMHON	Sylvie CORNOU
Sylvie ISTA	Laurence RIOUAL
Nicolas MONFORT	Solène BOULENGUER
Xavier LE BRIS	Gwenaël HERROUËT

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Armelle ROUZEVAL	%	29	25	4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20261118-DCM2026126-DE

DCM 2026/126 : CADRE DE VIE ET INFRASTRUCTURES – SDEF – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 – PRISE D'ACTE

RAPPORTEUR : Philippe HAREL

ANNEXE N° 3

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) a pour mission d'accompagner les collectivités du département dans les domaines de l'énergie et des réseaux, notamment en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité du SDEF pour l'année 2025 est communiqué aux communes membres afin que leurs conseils municipaux respectifs en prennent connaissance.

Ce rapport présente notamment les actions conduites par le syndicat au cours de l'année 2025, les travaux réalisés, les projets engagés ainsi que les principales activités menées au service des collectivités adhérentes.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 du SDEF.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF).

Le rapport d'activité 2025 est annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Armelle ROUZEVAL
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

Mairie DE MOËLAN-SUR-MER ★ FINISTÈRE ★

Mairie DE MOËLAN-SUR-MER ★ FINISTÈRE ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.